



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Gouvernement

Communiqué

Des décès ont été enregistrés au cours du Hadj 2024, dont certains dans un contexte de détresse respiratoire et de déshydratation. Des cas de Covid-19 et d'autres maladies respiratoires ont été détectés chez des pèlerins dans la sous-région de retour dans leur pays.

De grands rassemblements comme le pèlerinage constituent des occasions de transmission de pathogènes respiratoires.

En vue de limiter la contamination des pèlerins togolais lors du Hadj, le Gouvernement a pris les dispositions suivantes :

- vaccination des pèlerins contre la Covid-19 avant leur départ pour le Hadj ;
- sensibilisation des pèlerins sur le respect des mesures d'hygiène ;
- suivi sanitaire des pèlerins par une équipe médicale pendant tout le séjour.



Le Gouvernement informe les pèlerins et leurs familles des dispositions suivantes visant à favoriser leur retour sécurisé au pays :

- mise à disposition des pèlerins des masques et autres matériels, au départ de Djeddah, permettant l'application des mesures de prévention ;
- renforcement du contrôle sanitaire à l'arrivée avec le dépistage systématique de Covid-19 chez tous les pèlerins ;
- renforcement des mesures sanitaires pendant le séjour des pèlerins à la Maison du Hadj.

Le Gouvernement invite les familles des pèlerins, à s'abstenir de se rendre à l'aéroport et à la maison du Hadj avant la disponibilité des résultats des analyses.

Les pèlerins devront observer les mesures de prévention à domicile, entre autres limiter les contacts, porter des masques, se laver régulièrement les mains, éviter les rassemblements pendant les 10 jours suivant leur retour.

Devant toute suspicion de maladie respiratoire (fièvre, toux, mal de gorge, difficulté à respirer ...), se rendre dans la formation sanitaire la plus proche pour une prise en charge rapide et adéquate.

Le Gouvernement compte sur le civisme de tous pour l'efficacité de ces mesures.

Lomé, 28 juin 2024

Le Gouvernement